

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **18 mai 2015**

Décision n° **CP-2015-0195**

commune (s) : Dardilly

objet : Aménagement de l'Esplanade de la Poste - Autorisation de signer le marché pour la mission de maîtrise d'oeuvre et d'ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) - Indemnisation des membres libéraux du jury

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : lundi 11 mai 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 19 mai 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Mme Frier, MM. Vincent (pouvoir à Mme Vullien), George (pouvoir à M. Suchet), Mme Belaziz (pouvoir à M. Bret).

Commission permanente du 18 mai 2015**Décision n° CP-2015-0195**

commune (s) : Dardilly

objet : **Aménagement de l'Esplanade de la Poste - Autorisation de signer le marché pour la mission de maîtrise d'oeuvre et d'ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) - Indemnisation des membres libéraux du jury**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 4 mai 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Situé au cœur de la Commune de Dardilly le long de l'avenue de Verdun, à l'articulation du quartier des Noyeraies au nord et du Bourg au sud, le secteur de l'Esplanade de la Poste apparaît comme un secteur à restructurer en raison d'une organisation viaire au caractère très routier, peu lisible et consommatrice d'espace. Les équipements publics environnants sont mal reliés au tissu résidentiel et les circulations modes doux rendues difficiles.

La nécessité de requalifier ce secteur de l'Esplanade de la Poste a fait l'objet d'études de cadrage urbain dès 2001, études qui ont permis à la commune de développer une démarche de concertation avec les habitants.

Par délibération n° 2012-3229 du 10 septembre 2012, le Conseil a approuvé le bilan de la concertation préalable au projet d'aménagement du secteur de l'Esplanade de la Poste et a confirmé la nécessité de mettre en œuvre ce projet.

Le Conseil de Communauté, lors de sa séance du 15 septembre 2014, par délibération n° 2014-0341, a approuvé le lancement de cette opération d'aménagement en régie directe pour un bilan prévisionnel de 11 356 850 € HT.

Le projet s'étend sur une surface de 2,1 hectares environ. Le secteur à restructurer est délimité par les voies ci-après :

- rue de la Poste et avenue de Verdun au sud et à l'ouest,
- chemin des Ecoliers et section sud du chemin de la Liasse à l'est,
- chemin de la nouvelle Liasse et la limite sud du parking de la maison médicale au nord.

Le projet d'aménagement poursuit les objectifs suivants :

- développer, épaissir la centralité du centre-bourg de Dardilly,
- enrichir l'espace par des équipements renforçant la centralité (commerces, services, espaces publics),
- assurer les coutures urbaines avec les secteurs environnants, et notamment raccrocher le groupe scolaire des Noyeraies,
- simplifier et organiser la trame viaire pour assurer la lisibilité des déplacements et valoriser les modes doux,
- développer une nouvelle offre de logements répondant aux objectifs du plan local de l'habitat (PLH), en diversifiant le parc de logements pour permettre des parcours résidentiels et la mixité sociale,
- mettre en place un projet guidé par une ambition en matière de développement durable, d'ouverture sur le grand paysage et de prise en compte de l'identité végétale du secteur.

Le programme prévisionnel prévoit :

- des équipements publics et notamment :
 - . le redressement et le réaménagement de sections de voiries (avenue de Verdun, chemin de la nouvelle Liasse) afin de sécuriser les circulations automobiles et modes doux,
 - . la requalification du chemin des Ecoliers en itinéraire modes doux,
 - . des liaisons piétonnes nord-sud et est-ouest,
 - . des stationnements,
- des logements collectifs de typologie variée pour 10 000 mètres carrés de surface de plancher (SdP), soit environ 130 logements,
- des commerces et services en rez-de-chaussée pour environ 2 000 mètres carrés de SdP.

S'agissant d'un marché d'infrastructure, une procédure d'appel d'offres ouvert par exception au concours a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 et 74-III du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre et d'ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) pour l'aménagement de l'esplanade de la poste à Dardilly.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, après examen des offres sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation, et au vu de l'avis du jury émis lors de sa séance du 17 avril 2015, la Commission permanente d'appel d'offres a classé première l'offre du groupement d'entreprises Projet Base/Toposcope/Cap Vert Ingénierie/EOOD Ingénieurs Conseils, pour un montant de 325 424,00 € HT, soit 390 508,80 € TTC.

Il est donc proposé au à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales.

Les membres libéraux du jury pourront être indemnisés sur la base des dispositions de la délibération n° 2015-0134 du Conseil de la Métropole du 26 janvier 2015 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Attribue le marché de maîtrise d'œuvre et d'ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) pour l'aménagement de l'esplanade de la poste à Dardilly au groupement d'entreprises Projet Base/Toposcope/Cap Vert Ingénierie/EOOD Ingénieurs Conseils, pour un montant de 325 424,00 € HT, soit 390 508,80 € TTC.

2° - Autorise :

- a) - monsieur le Président à signer ledit marché ainsi que tous les actes y afférents,

b) - l'indemnisation des membres libéraux du jury sur la base des dispositions de la délibération n° 2015-0134 du Conseil de la Métropole du 26 janvier 2015.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° 4P06O2802, le 15 septembre 2014 pour un montant de 11 356 850 €HT en dépenses et de 6 297 185 € en recettes.

4° - Le montant à payer, soit 325 424 €HT, sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe (BAOURD) - exercices 2015 à 2021 - compte 6045 - fonction 515, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 20 000 €HT en 2015,
- 60 000 €HT en 2016,
- 40 000 €HT en 2017,
- 40 000 €HT en 2018,
- 60 000 €HT en 2019,
- 60 000 €HT en 2020,
- 45 424 €HT en 2021.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 mai 2015.